

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LYON 1975-1976

**STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT
DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU CAMPUS**

UNIVERSITAIRE DE LUBUMBASHI (ZAIRE) (1956 - 1975)

par

KAPIPA SEKA-HUNDE



**Note de synthèse présentée pour l'obtention
du D. S. B.**

Directeur : M. J. FONVIEILLE

**" Une Université sans bibliothèque est comme une armée
sans munitions".**

Mgr TSHIBANGU Tshishiku

Recteur de l'Université Nationale du ZAIRE

REMERCIEMENTS

Au terme de nos études à l'E. N. S. B., nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance au gouvernement français qui a bien voulu nous accorder une bourse d'études dans le cadre de Fonds d'Aide et de Coopération (F.A.C. ZAIRE).

Notre gratitude va également à tous les enseignants de l'E. N. S. B. qui ont tout fait pour nous initier aux techniques de la bibliothéconomie. Nos remerciements s'adressent plus particulièrement à Monsieur J. FONTVIEILLE, professeur de bibliothéconomie africaine et conservateur à l'Université Paul Valéry de Montpellier qui a bien voulu diriger ce travail. Son expérience en Afrique, ses remarques et suggestions nous ont été d'une utilité essentielle.

Nous ne pouvons pas oublier Madame M. WAGNER, directrice des études, pour l'assistance qu'elle n'a cessé de nous prêter tout au long de nos études. Qu'elle trouve ici l'expression de notre gratitude.

Enfin, nos remerciements vont à notre épouse restée au pays qui nous a soutenu moralement durant toute notre absence.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

- A. I. D. B. A. : Association internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique.
- A. I. D. : Agence internationale de développement
- A. U. A. : Association des Universités africaines
- A. U. P. E. L. F. : Association des Universités partiellement ou entièrement en langue française
- C. E. L. A. : Centre d'étude de la littérature africaine
- C. E. L. T. A. : Centre de linguistique théorique et appliquée
- C. E. R. D. A. C. : Centre de recherche documentaire en Afrique Centrale
- C. R. I. A. C. : Centre de recherche industrielle en Afrique Centrale
- F. E. D. : Fonds européen de développement
- F. I. A. B. : Fédération internationale des associations des bibliothécaires
- F. I. D. : Fédération internationale de documentation
- I. R. S. A. C. : Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale
- O. N. R. D. : Office National de la recherche et de développement
- S. C. A. U. L. : Standing conference of African University librarians
- U. N. A. Z. A. : Université Nationale du Zaïre
- U. N. E. S. C. O. : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- U. S. A. : United states of America

0 - INTRODUCTION

0-1. NATURE DU PROBLEME ET CHOIX DU SUJET

0.1.1. NATURE DU PROBLEME

La bibliothèque, comme l'étymologie l'indique, est ce lieu privilégié de la conservation et de la diffusion du livre. On distingue diverses catégories de bibliothèques selon les fonctions qu'elles rendent aux usagers. Les plus importantes sont celles qui sont au service de la jeunesse, du grand public urbain et rural, des étudiants et enseignants et des chercheurs.

Notre propos étant d'étudier un type de bibliothèque universitaire, il convient de définir ses fonctions et de déterminer sa place au sein de l'Université. En effet, dans sa structure comme dans son fonctionnement, la bibliothèque universitaire est un service affecté aux besoins communs de l'ensemble des Facultés et Instituts d'une Université. Son rôle est défini par l'Université et se place dans le cadre de la mission confiée à l'Université. Au Zaïre, cette mission consiste à développer les ressources humaines capables de rendre d'utiles services à la Nation et progresser le savoir. Pour qu'elle puisse remplir efficacement cette mission, l'Université a besoin non seulement d'enseignants qualifiés et d'étudiants sélectionnés, mais encore de pouvoir mettre à la communauté universitaire la somme des connaissances accumulées au cours des siècles. Or, au sein de l'Université, la bibliothèque est l'organisme le mieux placé pour rassembler et classer ces connaissances en vue de leur utilisation ainsi que pour fournir les services et installations de nature à favoriser cette utilisation. La bibliothèque constitue un instrument privilégié de la communication scientifique, un moyen qui permet à tout utilisateur de connaître et d'accéder à toute l'information nécessaire ou utile à ses travaux.

0.1.2. CHOIX DU SUJET

En choisissant comme sujet : "Structure et fonctionnement de la bibliothèque centrale du campus universitaire de Lubumbashi en République du Zaïre, nous voulons décrire et analyser les structures actuelles en vue d'aboutir à quelques réflexions susceptibles d'être à la base d'une stratégie nouvelle du développement des bibliothèques au sein de l'Université et de la Nation Zaïroise.

Partant du rôle scientifique et éducatif de la Bibliothèque, nous tentons de répondre à la question suivante : la bibliothèque en tant qu'auxiliaire indispensable à l'enseignement et de la recherche joue-t-elle son rôle ? Le voulant même le peut-elle ?

Au sein de l'Université réformée, nous pensons qu'en dehors de ses tâches classiques déjà citées, la bibliothèque devrait être, en raison de l'absence d'une bibliothèque publique, un centre autour duquel seraient groupées et où graviteraient les activités culturelles dans le cadre de la formation

permanente des Citoyens. Il apparait à l'observation que la situation actuelle ne permet pas à la bibliothèque de s'acquitter pleinement de tâches qui peuvent lui être assignées. Elle a encore aujourd'hui une activité inférieure et un changement s'avère nécessaire. Ce changement consiste à rénover les méthodes de fonctionnement pour permettre à cette bibliothèque de participer plus efficacement à l'activité universitaire et à la vie de la sous-région de Lubumbashi. La progression est certes difficile pour des raisons matérielles : manque de crédits dû aux restrictions budgétaires, manque de personnel qualifié, des locaux et surtout manque de planification dû aux rigidités administratives.

Cependant, cette situation que nous croyons temporaire ne nous décourage guère d'augurer favorablement de l'avenir. C'est la raison pour laquelle nous nous fions à l'adage qui dit que c'est "petit à petit que l'oiseau fait son nid".

O. 2. METHODE ET PLAN DE L'ETUDE

Pour répondre à la question posée qui est le thème central de notre réflexion, nous avons adopté une méthode de raisonnement économique tant au niveau de la description que de l'explication. Grâce à l'expérience vécue à la bibliothèque centrale d'Août 1973 à octobre 1975 et à la consultation des rapports de service élaborés par nos prédécesseurs ainsi que la lecture de la littérature bibliothéconomique, notre préoccupation est de décrire et d'analyser les données actuelles en vue d'aboutir à un éventail des possibilités pouvant améliorer les services de la bibliothèque. Notre étude n'a pas la prétention d'être exhaustive vu la complexité des problèmes au niveau de chaque catégorie de bibliothèques du pays.

L'étude s'articule en trois chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'aperçu historique des bibliothèques au Zaïre et plus particulièrement de la bibliothèque centrale du Campus de Lubumbashi. Le deuxième chapitre décrit et analyse la structure administrative et le fonctionnement de la bibliothèque centrale en tentant de découvrir les raisons de son faible niveau de développement. Un dernier chapitre envisage un certain nombre des propositions susceptibles d'améliorer la situation actuelle. Enfin, une conclusion résume nos idées et présente certains problèmes susceptibles d'être résolus dans un meilleur délai.

CHAPITRE 1

APERÇU HISTORIQUE DES BIBLIOTHEQUES AU ZAIRE ET PLUS PARTICULIEREMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU CAMPUS UNIVERSITAIRE DE LUBUMBASHI

1.1. LES BIBLIOTHEQUES AU ZAIRE

Le Zaïre possède un grand nombre de bibliothèques mais leurs services étant mal coordonnés et n'étant pas planifiés à l'échelon national, elles n'ont pu jusqu'à maintenant contribuer réellement au développement de l'éducation dans le pays. On distingue quatre types de bibliothèques : les bibliothèques publiques, la bibliothèque nationale, les bibliothèques spécialisées à caractère technique et scientifique et les bibliothèques universitaires.

Le mouvement en faveur des bibliothèques de lecture publique a commencé au Zaïre par une affaire gouvernementale avant de devenir une affaire de privés et de sociétés savantes. En effet, le décret ministériel du 29 juillet 1910 (1) a marqué le point de départ du développement de bibliothèques publiques. Ce décret était chargé d'établir un réseau national de bibliothèques et visait l'intérêt de la population européenne. L'ordonnance n° 48/S.G. du 20 avril 1932 du Gouverneur général stipulait : "Des bibliothèques publiques sont créées dans les chefs-lieux de province, dans les chefs-lieux de district et dans les localités où leur création se justifie par l'importance de la population européenne" (2). Les statistiques établies par le gouvernement général signalaient vingt trois bibliothèques publiques pour européens contre quinze pour africains avant 1940. Ce n'est qu'en 1946 que l'ordonnance du 20 avril 1932 fut modifiée par les ordonnances n° 192/S.G. du 5 juillet 1946 et n° 93/79 du 29 février 1948 en vue de statuer la création de bibliothèques spécialement destinées aux africains.

" Les gouverneurs de province peuvent également créer, dans les localités qu'ils détermineront, des bibliothèques publiques spécialement destinées aux indigènes" (3). En 1948, on comptait 184 bibliothèques publiques pour africains dont 126 de l'Etat, 31 des compagnies privées et 27 des missions. Les statistiques de 1959 signalaient 430 bibliothèques de Lecture Publique réparties sur l'ensemble du pays et contrôlées par la bibliothèque centrale du gouvernement général qui deviendra la bibliothèque nationale en 1960 (4).

- (1) DEPASSE (C.). - Les Bibliothèques publiques au Congo : in "Congo, libraries in the democratic republic of" cité par VRANCX R. L. in : Encyclopedia of library and information science, vol. 5, 1971. -p. 609-610.
- (2) DEPASSE (C.). - Les Bibliothèques..... op. cit. p. 626
- (3) DEPASSE (C.). - Les Bibliothèques..... op. cit. p. 610

Au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance, le 30 juin 1960, la plupart de ces bibliothèques furent désorganisées et continuent encore à traverser une période de difficultés et cela pour des raisons évidentes : l'impossibilité des autorités nationales et régionales à dégager les crédits nécessaires pour financer les bibliothèques qui étaient de leur ressort, la pauvreté des collections qui, pour la plupart, décrivent en langue étrangère des situations totalement étrangères au milieu africain, la pénurie du personnel qualifié, le manque des locaux et de tranquillité pouvant créer une ambiance propice à la lecture, etc.....

1.2. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU ZAIRE ET CREATION DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

L'enseignement supérieur au Zaïre n'a guère qu'une vingtaine d'années d'histoire. Né sous le régime colonial par la création de deux Universités, à Kinshasa, en 1954 et à Lubumbashi, en 1956, il s'est développé très rapidement dans les premières années de l'indépendance : ce qui nécessita la création d'une troisième université à Kinshasa en 1964.

Comme pour la création des bibliothèques publiques, ces Universités étaient créées en fonction de l'importance de la population européenne. Robert Cornevin écrit à ce sujet : "L'organisation de deux premières universités s'expliquait par le fait qu'il existait au Congo de nombreuses familles belges soucieuses de garder leurs enfants auprès d'elles au niveau universitaire". En ce qui concerne l'université de Lubumbashi, il poursuit : "C'est à la suite de la visite effectuée en 1954 au Congo par la mission pédagogique Coulon-Dehayn-Renson qui suggérait au ministre Buisseret la création d'une université d'Etat à Elisabethville où 30 000 Européens fournissaient un sérieux effectif étudiantin" (5). Ces universités, comme on le constatera en 1971, n'étaient qu'une simple transplantation sur le sol africain de l'Université de l'ancienne métropole avec quelques mesures d'acclimatation.

L'élément le plus important à signaler fut la création en même temps que ces institutions d'un réseau de bibliothèques universitaires, à caractère scientifique et encyclopédique.

En 1971, intervint la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire justifiée, comme écrit le citoyen Vianda-Kioto Luzolo, "par l'accroissement continu des inscriptions, par la diversification des structures et la contestation estudiantine" (6). L'ordonnance-loi n° 71/075 du 6 août modifiée plus tard par l'ordonnance-loi n° 72/002 du 12 janvier 1972 créait une institution unifiée et centralisée aussi bien sur le plan administratif que pédagogique.

- (4) Dadzie (E. W.) et Strickland (J. T.). - Répertoire des Archives, bibliothèques et écoles de bibliothéconomie d'Afrique. - Paris : UNESCO, 1965. - p. 37-42
- (5) Cornevin (R.). - Bref historique de l'enseignement supérieur en Afrique. in : Cahiers de l'A. U. P. E. L. F., n° 1, mai 1965. - p. 32-33
- (6) Vianda-Kioto (L.). - Les supports de l'action culturelle, in : La politique culturelle au Zaïre. - Paris : UNESCO, 1975. - p. 78

1.2.1. SUR LE PLAN ADMINISTRATIF, cette Université nouvelle, dénommée "Université Nationale du Zaïre, en abrégé, "U.NA.ZA" regroupait en son sein toutes les anciennes universités : LOVANIAM de Kinshasa, d'obédience catholique, de Lubumbashi, officielle et de Kisangani, d'obédience protestante ; chacune devenant un campus universitaire dirigé par un vice-recteur. En outre, la même ordonnance-loi intégrait dans l'organisation de l'U.NA.ZA tous les instituts supérieurs d'enseignement technique et pédagogique du pays. Dotée d'une personnalité civile, l'U.NA.ZA est gérée par un conseil révolutionnaire de gestion, organe de décision et dirigé par un recteur sous la tutelle du commissaire d'Etat à l'Education Nationale.

1.2.2. SUR LE PLAN PEDAGOGIQUE, il était décidé que "l'enseignement supérieur devrait se développer dans la ligne du nationalisme zaïrois authentique. Il fallait donc résoudre un double problème : encadrer les étudiants et revoir le contenu de l'enseignement supérieur selon l'orientation nouvellement tracée" (7). Ainsi, les efforts accomplis au Zaïre dans le domaine de l'éducation visaient deux objectifs essentiels, l'intégration de nos valeurs culturelles propres ainsi que des valeurs que nous apportent la science et la technologie moderne dans le système d'éducation continue, et d'intégration de cette éducation dans le processus d'ensemble du développement équilibré. Quelques éléments de l'innovation pédagogique furent envisagés et discutés. Comme écrit Mpinda Mukumbi, "les participants au congrès sur la réforme de l'enseignement supérieur se prononcèrent en faveur de la revalorisation des travaux pratiques. Il estimèrent que les exercices pratiques incitent plus les étudiants à un travail personnel tandis que le rôle de cours magistraux est d'introduire les étudiants dans des matières, leur donner une vue d'ensemble et les orienter dans leur travail personnel de documentation. Quant au problème de lecture, l'on a fait remarquer qu'en dehors de leurs propres notes, les étudiants lisent très peu. Pour cela, une introduction méthodologique apparaît indispensable : technique de lecture rapide et confection des fiches de lecture" (8)

1.2.3. AU NIVEAU DE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES

aussi étrange que cela puisse paraître, il n'existe aucune législation les concernant. Cependant, la réforme de 1971 a entraîné la répartition des facultés entre les trois campus et un certain fonds de la bibliothèque ; ce qui a engendré une désorganisation de services techniques de toutes les bibliothèques universitaires du pays.

(7) Vianda-Kioto (L.). - Les Supports..... op. cit. - p. 79

(8) Mpinda (M.). - Innovation pédagogique au Zaïre, in : Cahiers de l'A. U. P. E. L. F., n° 5, 1973. - p. 127

En Avril 1973, lors du colloque sur le point de la réforme universitaire tenu à Kinshasa, les responsables de l'éducation ont constaté avec amertume la dégradation profonde des disponibilités en matériel pédagogique et en équipement scientifique. Parlant de la promotion de la recherche, le Père Ekwa bis Isal écrit : "Dans l'ensemble on a dû constater que les décisions de 1971 sur l'importance accrue qu'il fallait accorder tant à la recherche qu'au travail pratique sont restées, pour ainsi dire sans effets, faute d'un budget suffisant et surtout par manque d'équipement de certains laboratoires et des bibliothèques" (9).

Au niveau de chaque campus existe une bibliothèque centrale mais les facultés et instituts sont généralement dotés d'une bibliothèque spécialisée. Au campus de Lubumbashi, on dénombre cinq bibliothèques de facultés (Lettres, Sciences sociales, Sciences exactes, polytechnique et médecine vétérinaire) et trois bibliothèques de centres de recherche rattachés à la Faculté des Lettres.

1.3. LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU CAMPUS UNIVERSITAIRE DE LUBUMBASHI

Ces quelques pages sur l'historique de la bibliothèque centrale ne sauraient tenir lieu d'une étude générale de la question : le manque de documents ne nous a pas permis de dresser un tableau systématique de l'évolution de la bibliothèque de sa création à nos jours. Notre but est de relever certaines difficultés d'implantation auxquelles nos prédécesseurs se sont heurtés et analyser la façon dont ils ont tenté de résoudre certaines d'entre elles pour aboutir enfin à l'embryon de la bibliothèque que nous connaissons aujourd'hui. Ce choix délibéré nous a conduit à négliger certains aspects que d'autres considéreront peut être comme importants. Que nos collègues et lecteurs veuillent bien le pardonner.

Comme nous l'avons constaté plus haut, il n'existe jusqu'à nos jours, aucune législation régissant les bibliothèques universitaires du pays. La bibliothèque centrale a été créée en octobre 1956, date de la fondation de l'Université officielle du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi, qui deviendra successivement, Université de l'Etat du Katanga de 1960 à 1962, Université officielle du Congo, de 1962 à juin 1971, Université de Lubumbashi, de juin 1971 à Août 1971, Université Nationale du Congo, campus de Lubumbashi, de Août 1971 à octobre 1971 et Université Nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi, d'octobre 1971 à nos jours.

Créée comme département central, la bibliothèque avait pour but de desservir toutes les Facultés et départements de l'Université. Plusieurs difficultés d'ordre technique et administratif se présentèrent au bibliothécaire. Le plus difficile pour lui, qui devait créer une bibliothèque pour une jeune université, était de déterminer quel problème il devait aborder en premier.

(9) Ekwa bis Isal. - Le Point de la réforme universitaire. Propos en marge d'un colloque. In : Zaïre-Afrique, n° 77, Août-Sept. 1973. - p. 402

1.3.1. DIFFICULTES D'ORDRE TECHNIQUE

1.3.1.1. LES LOCAUX

Les premières tentatives du bibliothécaire furent d'obtenir des locaux et du matériel afin d'adapter la bibliothèque à la collectivité pour laquelle était créée. Il se contenta, faute de mieux, des installations insuffisantes et non adaptées à être une bibliothèque. Il s'agissait de deux bâtiments provisoires situés à la périphérie sud de la ville de Lubumbashi, à 8 km du campus universitaire. Ces bâtiments sans étages mesuraient chacun 12 x 30 m et continuent à abriter la division des bibliothèques du campus en attendant l'achèvement du bâtiment de la future bibliothèque centrale sur le campus.

1.3.1.2. LES ACQUISITIONS

La deuxième difficulté consistait à diriger et à coordonner les activités liées au choix des matériels de la bibliothèque et à leur acquisition par voie d'achat, de dons, d'échanges ou de dépôt. Conscient, dès le départ, du fait qu'une bibliothèque vaut ce que valent ses collections, les livres et périodiques acquis par la bibliothèque étaient choisis avec l'aide du corps enseignant. Tout en disposant d'un budget d'équipement en livres et en périodiques, le bibliothécaire avait accepté des dons et des offres d'échanges des universités belges et d'autres institutions scientifiques étrangères. La plupart des donateurs, se contentant de "vider leur grenier" - selon les termes de Monsieur R. L. Vrancx, ancien bibliothécaire en chef de la bibliothèque centrale - (10) envoyaient à la bibliothèque des avalanches de dons inutiles, de centaine de caisses renfermant des publications sans intérêt pour l'enseignement et pour la recherche, des périodiques isolés, des éditions périmées et des numéros dépareillés de revues sans valeur scientifique. Les statistiques établies par Monsieur R. L. Vrancx montrent que les acquisitions durant les quatre premières années de fonctionnement de la bibliothèque centrale étaient assez régulières. De 1956 à 1960, la bibliothèque a acquis 35 880 volumes soit une moyenne de 8 470 volumes par an. De 1960 à 1966, on a enregistré 8 100 volumes soit une moyenne de 1 350 volumes par an. Cette baisse s'explique par les restrictions budgétaires et la manque général de devises. A la fin de l'année académique 1966-67 on comptait 50 500 volumes dont 30 700 se trouvaient à la bibliothèque centrale, 3 800 sous forme de microfiches en majorité des ouvrages rares et épuisés et 16 000 volumes étaient répartis dans les bibliothèques de Facultés. En ce qui concerne les périodiques, on dénombrait à la fin 1966 2 230 titres représentant 17 000 volumes dont 1 390 volumes étaient courants, 1 644 se trouvaient à la bibliothèque centrale et 586 étaient répartis dans les bibliothèques de Facultés (11). Les dons et échanges

(10) Vrancx (R. L.). - Historique de la bibliothèque centrale de Lubumbashi pour la période 1956 à 1967. - rapport multigr. - p. 2

(11) Vrancx (R. L.). - Nouvelles brèves de la bibliothèque de l'Université officielle du Congo à Lubumbashi. in: S. C. A. U. L. news letter, n° 5, 1968. - p. 93 et 209.

représentaient 8% des acquisitions totales de la bibliothèque centrale. Les principaux fournisseurs étaient :

- Le Ministère de l'Education et de la Culture de Belgique ;
- les différentes académies savantes de Belgique telles que :
- le musée royal d'Afrique Centrale de Tervuren, l'Institut des Parcs Nationaux de Belgique, l'Institut des Etudes Agronomiques du Congo (I. N. E. A. C.) en Belgique, l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique ; les universités de Gand, de Bruxelles et de Liège ;
- l'université de Dakar au Sénégal
- l'UNESCO à Paris, la Companhia de Diamantes de Angola à Lisbonne, Portugal

1.3.1.3. LE CATALOGAGE ET CLASSIFICATION

La troisième difficulté consistait au manque du personnel qualifié et le temps pour identifier et décrire les matériels de la bibliothèque et à les classer afin qu'ils puissent être efficacement utilisés. En effet, outre le bibliothécaire en chef et ses deux adjoints, tous de la Coopération Technique Belge, le personnel zaïrois était, jusqu'en 1960, sans formation professionnelle. Une des tâches du bibliothécaire-adjoint fut d'initier ce personnel aux fonctions de bibliothécaire pour faire face aux besoins de lecteurs qui devenaient de plus en plus nombreux.

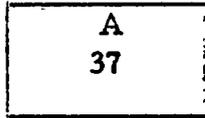
Assailli par tous les problèmes que pose la création d'une bibliothèque et devant l'impatience des enseignants qui ne cessaient de réclamer "leurs livres", le bibliothécaire opta pour la simplification de certaines opérations en omettant certains renseignements qui étaient pourtant importants aussi bien pour la bibliothèque que pour les usagers. Il s'agissait du catalogue alphabétique des matières, du catalogue systématique, l'équipement des ouvrages d'une fiche de prêt, l'estampillage, etc.... Deux catalogues furent adoptés : le catalogue alphabétique d'auteurs et anonymes et le catalogue alphabétique par sujet des périodiques. Quant à la classification, il opta le classement par format et ordre d'entrée étant donnée que le lecteur n'avait pas d'accès direct aux rayons. Le sélectionnement par format avait pour objet de placer sur les rayons des suites de volumes ayant tous à peu près la même hauteur. On distingue trois types de formats correspondants aux lettres A, B, C. Le grand format A comprenait tous les ouvrages dépassant 35 cm, le moyen format B regroupait tous les volumes hauts de 25 à 35 cm et le petit format C tous les volumes au dessous de 25 cm. Dès l'arrivée d'un ouvrage à la bibliothèque, le bibliothécaire lui donnait un numéro de son ordre d'arrivée et répétait le même numéro sur chaque tome si l'ouvrage en comptait plusieurs. La cote était composée de trois éléments : l'année d'acquisition, le format et le numéro d'entrée.

Exemples :

- 1 - Pour un ouvrage, la cote 56 C 129 écrite sur une étiquette désigne le cent vingt neuvième ouvrage de petit format entré à la bibliothèque. Pour un ouvrage ayant plusieurs volumes on aura : 56 C 129 (1) ; 56 C 129 (2) etc....

56
C
129

2 - Pour le périodique, la cote ne comportait que deux éléments : le format et le numéro d'entrée à la bibliothèque. A 37 écrit sur une étiquette



A : le format et 37 : le numéro d'entrée

Les avantages de ce système semblaient évidents du point de vue pratique : bonne conservation, mise en place très facile, économie de place, recherche très simple, recolement très aisé et aucun apprentissage du personnel. Cependant, il n'obéissait qu'à des raisons de commodité et était peu satisfaisant pour l'esprit. Ce système persiste de nos jours et deux tiers du fonds de la bibliothèque sont classés par format et ordre d'arrivée, le reste étant progressivement au Dewey en fonction du libre accès prévu pour la nouvelle bibliothèque centrale en cours de construction.

1.3.2. DIFFICULTES D'ORDRE ADMINISTRATIF

1.3.2.1. LE MORCELLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

Si dès le début la bibliothèque centrale avait connu un accroissement rapide de ses collections et leur traitement, rien n'était fait pour accueillir et garder le lecteur. En effet, les bâtiments ne permettaient pas au lecteur l'accès libre aux documents et au bibliothécaire d'aider le lecteur à utiliser convenablement la bibliothèque pour son information et son investigation. L'exiguïté de la salle de lecture et l'emplacement de la bibliothèque centrale à huit kilomètres du campus sont à la base du morcellement de la bibliothèque centrale en plusieurs bibliothèques de Facultés. Comme le dit bien le rapport finalement d'un groupe de travail de spécialistes de la documentation scientifique et technique en Afrique, " l'un des problèmes fondamentaux des pays africains concerne les grandes distances qui séparent les scientifiques de leurs sources d'information" (12). Les enseignants, comme s'ils s'appuyaient sur le principe énoncé par William Dix, bibliothécaire à l'Université de Princeton (U.S.A.), selon lequel "la qualité d'une bibliothèque universitaire se mesure à son aptitude à mettre entre les mains du lecteur l'ouvrage qu'il désire au moment où il le désire" (13) ne cessaient d'exiger au bibliothécaire en chef le déménagement d'une partie des ouvrages qui concernaient directement les programmes d'études de chaque Faculté. Ils considéraient que les bibliothèques au niveau de chaque Faculté offriraient de meilleures conditions de recherche car les ouvrages seraient facilement accessibles et tous les membres de la Faculté pourraient s'en servir sans difficultés. La bibliothèque centrale reflétait l'image d'une simple réserve des livres rattachée à une salle de lecture.

(12) Ed. par le Centre régional de science et de technologie pour l'Afrique. - Unesco House, p.o. Box 30502 Nairobi (Kenya)

(13) Dix (W.S.). - Of the arrangement of books : College and research libraries, vol. 25, mars 1964. - p. 87

1.3.2.2. LE PERSONNEL

L'accession du pays à l'indépendance, le 30 juin 1960 vit le départ du bibliothécaire en chef et d'un de ses adjoints en même temps que l'Université perdait un certain nombre de son personnel enseignant, administratif et technique. Le problème de coordination de ces bibliothèques qui ne cessait de se poser, poussa les autorités académiques à confier la direction de la bibliothèque centrale à des professeurs sans formation professionnelle en bibliothéconomie et qui cumulaient les fonctions d'enseignant avec celles de bibliothécaire. Cette situation ne faisait qu'aggraver les choses. En nommant les enseignants aux fonctions de bibliothécaire, les autorités académiques semblaient ignorer qu'on ne pouvait en aucun cas devenir bibliothécaire par la seule bonne volonté.

De ce qui précède, on constate que la bibliothèque ne devrait pas suivre la création de l'Université mais la précéder. Les difficultés évoquées : inadaptation des locaux, absence de ressources de base (crédit, temps et personnel qualifié) étaient inévitables. Cependant, le bibliothécaire s'était efforcé de les résoudre tant bien que mal. L'absence de planification et certaines de ces ressources fait que nous nous trouvons dans l'impossibilité de doter l'Université d'une bibliothèque répondant en quantité et en qualité aux besoins de toute la communauté universitaire.

CHAPITRE II

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

2.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

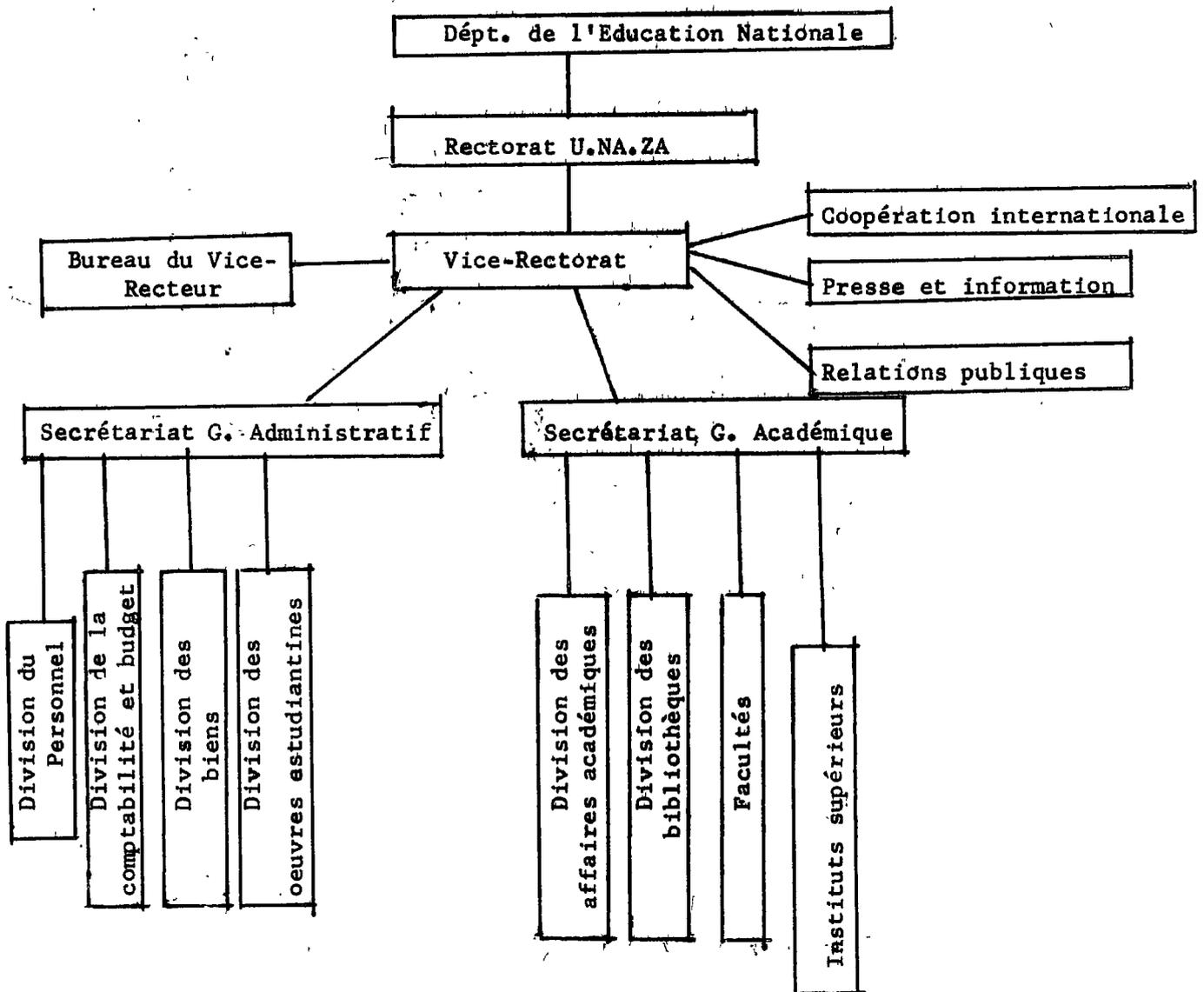
Avant de décrire le fonctionnement de certains services de la bibliothèque centrale du Campus universitaire de Lubumbashi, il convient de préciser la portée de l'ordonnance-loi portant création de l'Université Nationale du Zaïre, d'analyser ses structures de base et ses incidences sur la bibliothèque universitaire en ce qui concerne les acquisitions.

En effet, l'ordonnance-loi n° 71/075 du 6/8/1971 modifiée par l'ordonnance n° 72/002 du 12/01/1972 a doté l'Université d'un pouvoir administratif centralisé. Cela impliquait que l'action administrative devait s'exercer dans toutes les cellules de la vie de l'université. Mais, étant donné que l'organe central ne pouvait pas lui-même assurer l'accomplissement des tâches administratives en chaque point du pays où se trouve implanté un campus universitaire ou un institut supérieur, il fallait des relais locaux à son action. Ainsi, pour l'aménagement de ces structures locales, deux nécessités s'avéraient indispensables : d'une part, un minimum d'homogénéité devait exister dans l'action administrative exercée sur l'ensemble du pays et, d'autre part, l'existence d'aspirations propres à certaines parties du pays ne devait pas être méconnue, l'administration devant s'adapter à la diversité des administrés.

C'est ainsi que la centralisation s'est accompagnée d'une déconcentration consistant à remettre aux agents locaux de campus et d'instituts supérieurs un pouvoir de décision dans des matières plus ou moins étendues. Cependant, le système reste centralisé puisque les décisions sont prises au nom de l'Etat par des agents nommés par lui et sur lesquels il dispose du pouvoir hiérarchique.

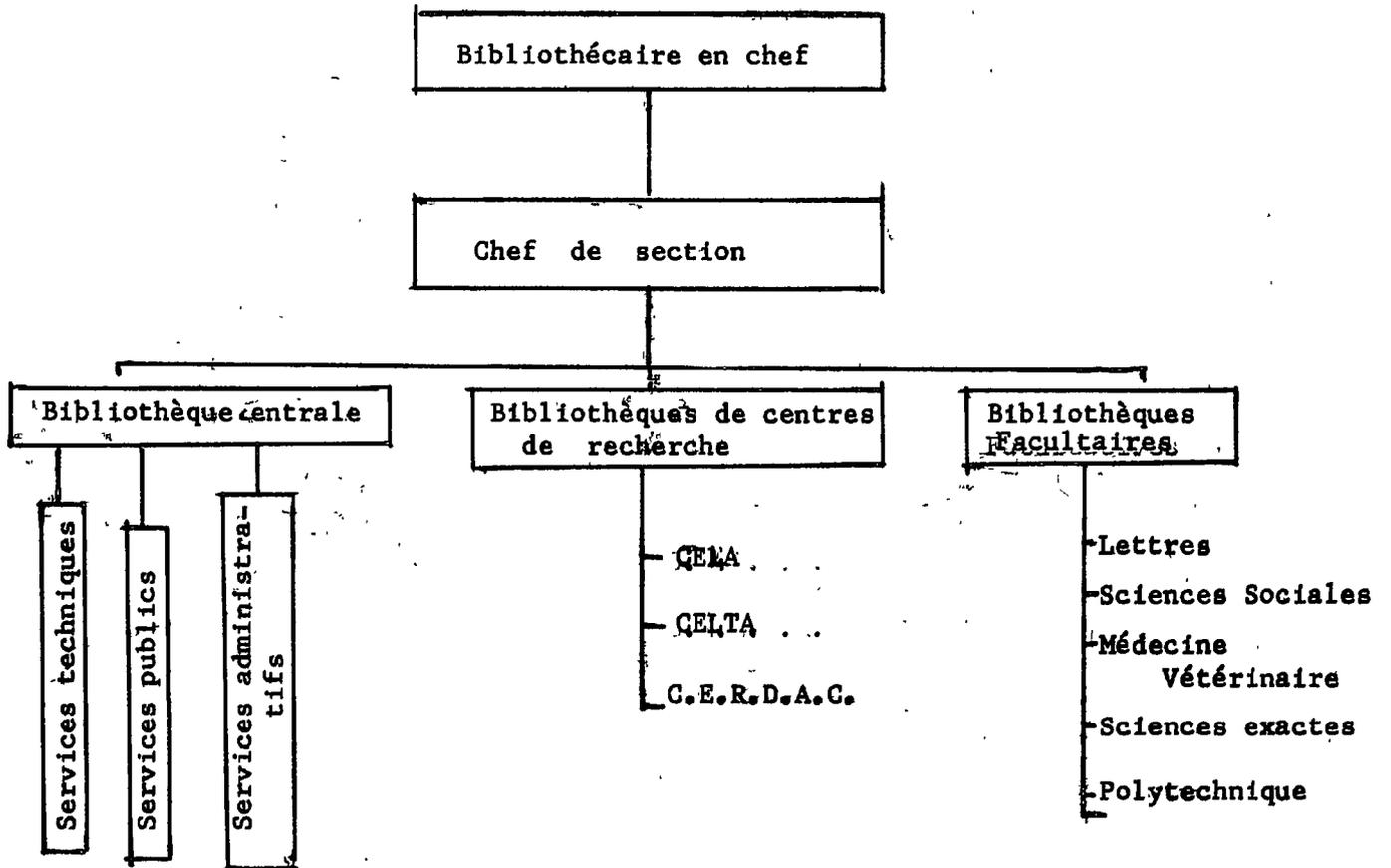
Comme le montre l'organigramme ci-dessous, les structures de base de l'administration de l'université sont organisées sur deux plans. Elles sont instituées sur le plan central, d'une part, et sur le plan local d'autre part. A l'échelon central se trouvent le Rectorat et le Département de l'Education Nationale représentant l'Etat Zaïrois et à l'échelon local se trouvent les Campus et Instituts Supérieurs.

2.1.1. L'ORGANIGRAMME DU CAMPUS DE LUBUMBASHI AU SEIN
DE L'UNIVERSITE NATIONALE DU ZAIRE



L'application des instructions contenues dans l'ordonnance-loi du 6 Août 1971 n'a pas été une tâche facile car elle remettait en cause une longue habitude d'autonomie de chaque université et institut supérieur existant antérieurement. Cependant, depuis bientôt cinq ans, un effort se dessine en faveur de regroupement dans le cadre d'une organisation générale des structures de l'enseignement supérieur et universitaire.

2.1.2. LA DIVISION DES BIBLIOTHEQUES COMME ORGANE DE L'UNIVERSITE



La division des bibliothèques, comme le montrent les deux schémas fait partie des services généraux académiques et dépend au niveau du Campus du Secrétaire général académique. Au niveau central, elle dépend du rectorat de l'université par l'intermédiaire de la direction de la recherche et des publications scientifiques. La division des bibliothèques du campus de Lubumbashi est divisée en trois sections : la bibliothèque centrale, les bibliothèques de Facultés et les bibliothèques de centres de recherche, sous la responsabilité du bibliothécaire en chef qui a rang de chef de division. Ses compétences ne sont pas bien définies. Toutefois, il supervise tous les services des bibliothèques du campus et plus particulièrement des contacts avec les autorités académiques pour le bon fonctionnement de la division des bibliothèques. Il est assisté d'un chef de section qui s'occupe de la gestion de la bibliothèque centrale et des tâches particulières que lui confie le bibliothécaire en chef, y compris en ce qui concerne les relations avec les bibliothèques de Facultés et de centres de recherche. Nous avons eu le privilège d'occuper cette fonction avant notre inscription à l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques.

Au niveau des bibliothèques de Facultés et des centres de recherche, on trouve des responsables attirés. La plupart sont des professeurs qui cumulent les fonctions d'enseignant et de bibliothécaire à l'exception de la bibliothèque de la Faculté des Sciences Sociales et de celle du C. E. L. T. A. Les Assistants affectés à la division des bibliothèques font partie du personnel scientifique du campus tandis que les employés (aides-bibliothécaire, magasiniers...) sont gérés par la division du personnel et régis par le statut général de la fonction publique.

2.1.3. LE PERSONNEL

La situation du personnel des bibliothèques est complexe et reste dominée par le problème des rapports entre la division du personnel chargée de gérer les fonctionnaires de l'Etat et de la division des bibliothèques sur le plan fonctionnel. Comme nous venons de le voir plus haut, le personnel subalterne affecté aux bibliothèques est soumis aux dispositions statutaires générales qui définissent la situation de l'Etat. Toutes les décisions concernant la nomination, l'avancement, la révocation ou suspension des fonctions sont prises par le chef de division du personnel sans avis préalable du bibliothécaire en chef. Il arrive que certains agents soient nommés aux fonctions de bibliothécaire par recommandation de personnes tout à fait étrangères aux bibliothèques, plus soucieuses d'assurer un emploi à quelqu'un que de répondre aux besoins réels du service. Le cas le plus fréquent est celui de permutation du personnel. C'est ainsi par exemple qu'un agent engagé au service des transports et garage depuis plus de cinq ans et qui ne donne plus satisfaction, peut se voir attribuer une lettre de translation dans une des bibliothèques pour y occuper une fonction de bibliothécaire chargé d'aide aux lecteurs. Ou encore, un agent fautif d'une bibliothèque de Faculté peut facilement changer de service et se retrouver à la bibliothèque centrale et vice versa. Qu'il s'agisse du personnel d'exécution ou de commandement, on considère encore qu'il y a toujours des disponibilités de changement impromptu. L'absence de statut particulier du personnel de bibliothèques d'une part, et de délimitation précise des domaines de compétence, d'autre part est bien souvent une source d'handicap à la bonne marche du service de la bibliothèque. Comme écrivait

Monsieur Jean ETEVENAUX, ancien bibliothécaire en chef de la division des bibliothèques : "les disparités dans la qualité du personnel amenuisent le rendement des bibliothèques et ne donnent pas du service le reflet qui devrait être le sien" (14).

Les solutions qui peuvent être étudiées pour corriger ces imperfections doivent tenir le plus grand compte des nécessités qu'impose la nature du bibliothécaire.

2.2. FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

2.2.1. SERVICES TECHNIQUES

2.2.1.1. PRESENTATION DES BATIMENTS

Evoquant les fonctions de la bibliothèque, L. H. Sullivan écrit : " La forme, la configuration, l'expression extérieure, la conception ou tout ce qu'on voudra du bâtiment, devrait, par la force des choses, suivre la fonction du bâtiment" (15). En effet, le bâtiment d'une bibliothèque, qu'elle soit universitaire ou de lecture publique, est celui qui exprime et facilite d'une manière claire et directe les fonctions qui s'exercent dans ses murs. Le bâtiment ou disons plus précisément les bâtiments de la bibliothèque centrale se présentent de la façon suivante : deux bâtiments A et B sans étage mesurant chacun 12 x 30 m et une salle de lecture rattachée au bâtiment A mesurant 12 x 12 m. Le bâtiment A, comme le montre le schéma ci-après, comprend un magasin, trois bureaux, les services techniques et une salle de lecture. Le bâtiment B comprend un magasin, le service des périodiques, une salle de réunion, la comptabilité, les ateliers de reliure et de l'imprimerie. Ces deux ateliers, jadis rattachés à la bibliothèque centrale, ont été détachés par décision n° 82/73 du comité directeur du campus en date du 21 novembre 1973 et dépendent administrativement du Vice-Rectorat.*

2.2.1.2. ACQUISITIONS : PRINCIPES ET MODALITES

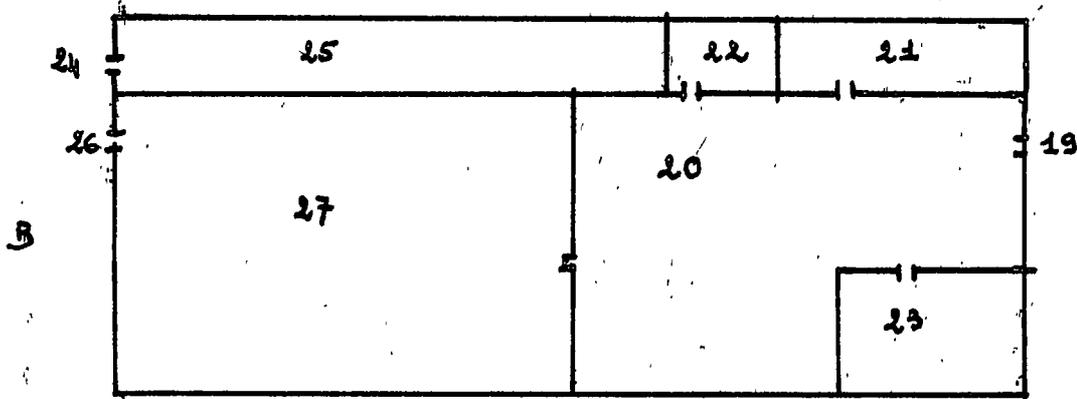
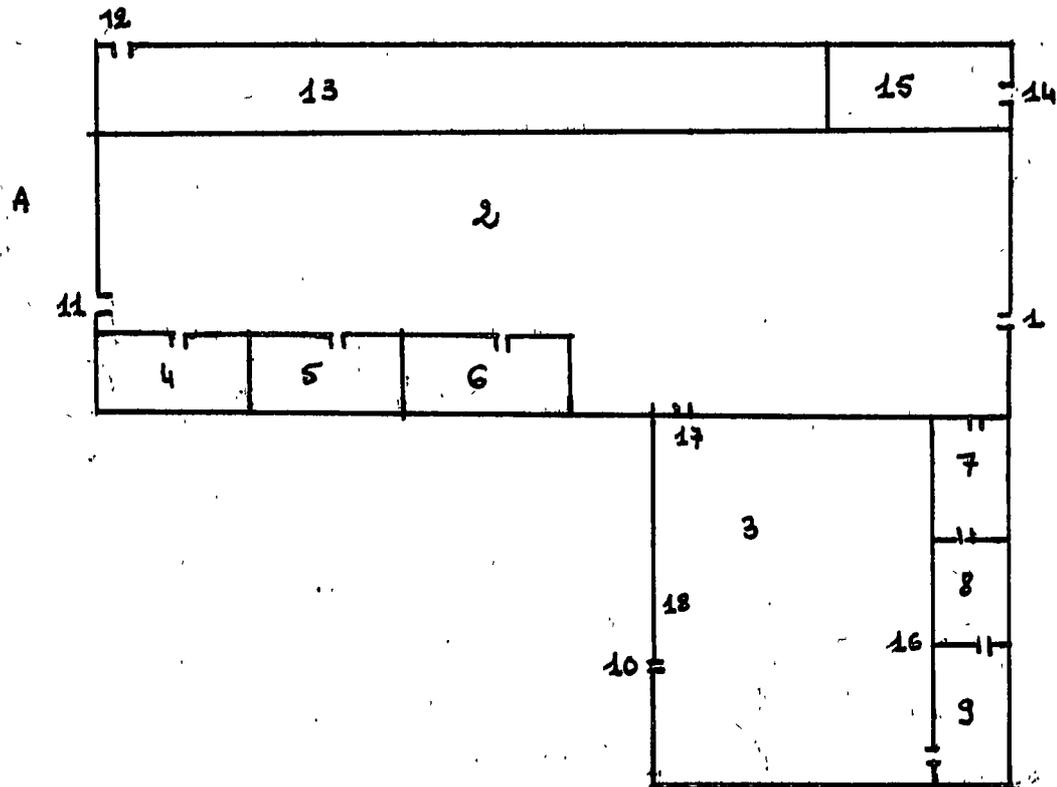
Au cours du premier chapitre, section 3 de cette étude, nous avons constaté que l'irrégularité des acquisitions de la bibliothèque centrale de l'ex-université officielle du Congo était due aux restrictions budgétaires et au manque de devises. Cette situation n'a fait que s'empirer et s'il y a un point sur lequel nous avons connu un échec sérieux depuis la réforme de 1971, c'est celui des acquisitions. En effet, comme disait un jour L. R. Mc Colvin : " la bonne bibliothèque est celle qui s'enrichit, et il n'y a qu'une façon de l'en empêcher : c'est d'en faire une mauvaise bibliothèque" (16).

(14) Etèvenaux (J.). - Rapport d'activité pour l'année académique 1974-75. - Lubumbashi, 1975. - p. 20

(15) Sullivan (L. H.). - Kindergarten chats and other writings. - New-York, Wittenborn, Schultz, 1947. - p. 208

* Etèvenaux (J.). - Rapport d'activité pour l'année académique 1973-74. - Lubumbashi, 1974. - p. 6

(16) Mc Colvin (L. R.). - British libraries. - 2e éd. - London, 1948. - p. 37



Echelle : $\frac{1}{250}$

Légende :

- | | |
|---------------------------------------------|---------------------------------|
| 1 - Entrée du personnel | 16 - Fichiers |
| 2 - Magasin 1 | 17 - Service de prêt |
| 3 - Salle de Lecture | 18 - Périodiques en libre accès |
| 4 - Bureau du chef de section | 19 - Entrée du personnel |
| 5 - Bureau du bibliothécaire en chef | 20 - Service des périodiques |
| 6 - Bureau du chef de service public | 21 - Magasin 2 |
| 7 - Bureau du chef de service technique | 22 - Comptabilité |
| 8 - Dactylographie | 23 - Salle de réunions |
| 9 - Assistant du chef de service technique | 24 - Entrée du personnel |
| 10 - Entrée des lecteurs | 25 - Imprimerie |
| 11 - Entrée du magasin | 26 - Entrée du personnel |
| 12 - Entrée du personnel | 27 - Reliure |
| 13 - Service de reproduction photographique | |
| 14 - Entrée des toilettes | |
| 15 - Toilettes | |

Par ailleurs, M. A. Gelfand, parlant du développement des fonds d'une bibliothèque des pays en voie de développement écrit : "Il importe au plus haut point que la bibliothèque dispose de crédits suffisants et que, pour elle, les restrictions relatives aux importations et aux devises, ainsi que de lourdes procédures qui compliquant les achats de livres soient levées ou allégées" (17). Ce problème n'est pas nouveau et avait attiré les bibliothécaires universitaires à prendre part au stage d'études régional sur le développement des bibliothèques en Asie du Sud en octobre 1960 sur le thème "Acquisition du matériel étranger". Les participants se sont beaucoup inquiétés des obstacles à l'importation des livres et de périodiques dont les plus importants sont les suivants :

- 1° / un mauvais choix des livres par des bibliothécaires qui ne disposent pas de bibliographies ou ne savent pas s'en servir ;
- 2° / les restrictions de change qui empêchent de nombreuses bibliothèques de commander des livres à des fournisseurs étrangers ;
- 3° / les démarches qu'exigent l'obtention de licences d'importation ainsi que le dénouement et le paiement du matériel reçu ;
- 4° / l'insuffisance des crédits dont disposent les bibliothèques. (18)

En ce qui concerne les bibliothèques universitaires du Zaïre et plus particulièrement celles du campus universitaire de Lubumbashi, on trouve les mêmes difficultés évoquées par nos collègues asiatiques pour l'acquisition de livres. A cela s'ajoutent le problème linguistique, les rapports entre bibliothécaires et Libraires et la lenteur d'approvisionnement due aux formalités administratives et la lenteur des transports.

Nous examinerons ces différents aspects ainsi que les procédures de commande en vue de montrer le faible niveau de développement de nos bibliothèques.

Dans notre introduction cette étude, nous avons signalé la nécessité d'une bibliothèque d'acquérir, de transmettre et de faire progresser le savoir dans les grands domaines de la pensée moderne et de la recherche. Ceci implique que la bibliothèque doit acquérir les ouvrages sur chacune des disciplines professées à l'Université sans s'arrêter par la langue dans laquelle ils sont écrits.

(17) Gelfand (M. A.). - Les Bibliothèques universitaires des pays en voie de développement. - Paris : Unesco; 1968. - p. 71

(18) Unesco. - Stage d'études régional sur le développement des bibliothèques en Asie du Sud : résumé du rapport. in : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. XV, n° 2, mars-avril 1961. - p. 83.

2.2.1.2.1. PROBLEMES LINGUISTIQUES

Le Zaïre est un pays immense (2 345 000 km² soit un peu plus de quatre fois et demi la France et 80 fois la Belgique) et multilingue. Il comptait en 1970 vingt et un millions d'habitants. On trouve environ deux cent cinquante langues et dialectes dont quatre d'entre elles sont dites nationales et parlées par une très grande partie de la population. La langue officielle est le français.

Le Zaïre en maintenant le français comme langue officielle de l'administration et de l'enseignement, le marché du livre devait se baser principalement sur l'importation du livre de l'Europe occidentale et plus particulièrement de la France et de la Belgique. Un fait important est à souligner : après l'accession du pays à l'indépendance, la production américaine et anglo-saxonne a commencé à envahir le marché. Un sondage que nous avons effectué auprès des utilisateurs de la bibliothèque centrale signalait qu'au niveau des spécialités, les livres de langue anglaise offraient un plus grand choix avec des gammes d'ouvrages correspondants à tous les stades de l'enseignement. Ensuite, on avait constaté que les livres d'enseignement en langue française étaient chers. La plupart d'enseignants leur préfèrent les traités anglais ou américains qui, semble-t-il, ont l'avantage d'être plus complets en ce qui concerne principalement la médecine, les sciences exactes et appliquées.

Le problème de traduction se pose également. Les ouvrages de langue anglaise traduits et publiés dans certains pays francophones comme la France, la Belgique, la Suisse et le Canada ne sont malheureusement pas signalés de façon exhaustive et échappent de ce fait à beaucoup d'usagers.

En ce qui concerne les sciences humaines, les enseignants et chercheurs africains ont besoin d'une information actuelle qui tient compte des besoins de leur activité et qui soit adaptée au contexte dans lequel ils opèrent. Or, il apparaît à l'heure actuelle que le contenu des ouvrages édités en Europe se place au point de vue de celle-ci et ne répond pas toujours à l'esprit et aux objectifs des enseignements dispensés en Facultés. La nécessité éprouvée en 1971 au Zaïre d'africaniser les programmes rend évident le besoin de réaliser les manuels qui exposeraient les problèmes vus sous une optique africaine. Cela s'avère actuellement malaisé du fait que les auteurs potentiels accaparés par l'enseignement ne disposent pas de temps nécessaire pour se consacrer à la rédaction de ces ouvrages.

2.2.1.2.2. LES RAPPORTS ENTRE BIBLIOTHECAIRES ET LIBRAIRES

Depuis la fondation de la bibliothèque centrale, les bibliothécaires et libraires ont toujours entretenu des rapports de nature contractuelle ayant pour objectif de procurer à la bibliothèque le meilleur service possible à un coût raisonnable. Ces possibilités étaient offertes aux bibliothécaires qui pouvaient avoir les livres soit directement auprès de certaines maisons d'éditions ayant des agences au Zaïre ; c'est le cas des maisons Hachette, Istra, Hatier - Didier - Mame pour ne citer que celles-là, soit indirectement par l'intermédiaire des sociétés de distribution telles que Smith & Son, l'office international de librairie, la Messagerie de la presse

de Hachette, Inter-marabout ou encore de la maison de distribution au Zaïre, Okapi ou par les bons Unesco.

Après la réforme de l'enseignement supérieur en 1971, toutes les commandes sont centralisées à la direction de la recherche et des publications scientifiques du Rectorat qui est le seul organe habilité à effectuer les commandes du matériel scientifique et didactique.

Un autre problème est celui des relations entre éditeurs étrangers et libraires du Zaïre. En d'autres termes, les éditeurs ont-ils la possibilité de vendre aux libraires se trouvant au Zaïre ? En fait, les éditeurs disposent de possibilités mais si ces facilités existent pour l'introduction du livre au Zaïre, une certaine réglementation des interprétations entraîne pour les libraires certains inconvénients dont les plus importants sont la lenteur d'approvisionnement et un refus de la part des éditeurs de fournir des livres nécessaires aux libraires du Zaïre.

2.2.1.2.3. LE LENTEUR D'APPROVISIONNEMENT

2.2.1.2.3.1. LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les démarches administratives auxquelles les importations sont soumises gênent l'approvisionnement rapide dans le domaine du livre. Nous distinguons onze étapes auxquelles on doit passer avant de mettre le livre à la disposition du lecteur,

- 1°/ Les propositions d'achat sont soumises au bibliothécaire en chef de la bibliothèque centrale ;
- 2°/ Les propositions rejetées sont renvoyées à l'intéressé avec motifs à l'appui. Les propositions acceptées sont acheminées chez le libraire ;
- 3°/ le libraire établit une liste des livres qu'il envoie à son fournisseur qui est soit l'éditeur, soit une maison de distribution avec laquelle il a conclu certains accords ;
- 4°/ le libraire reçoit en retour de la part de son fournisseur une facture numérotée appelée "facture proforma" dans laquelle ce dernier reprend la commande en précisant les prix unitaires et globaux de chaque article ;
- 5°/ avec la facture pro-forma reçue du fournisseur, le libraire introduit auprès du gouvernement à Kinshasa une licence d'importation établie sur le modèle I (= licence d'importation et autorisation d'achat de devises) cela en vue d'obtenir un numéro d'importation ;
- 6°/ retour de la licence d'importation numérotée. Le numéro opposé à celle-ci sert de référence à reproduire sur la déclaration pour la consommation ;
- 7°/ le libraire communique ensuite le numéro de sa licence à son fournisseur ;
- 8°/ le fournisseur soumet la marchandise à la société de surveillance qui vérifie si la commande correspond à la marchandise fournie ;
- 9°/ c'est seulement après ce contrôle que le fournisseur peut expédier les marchandises par voie maritime ;

10° / réception des livres commandés par le libraire ;

11° / le libraire avise le bibliothécaire en chef et ce dernier retire les caisses pour débiter les différentes opérations de catalogage et classification.

Cette procédure compliquée ne peut que freiner la rapidité d'approvisionnement. En effet, l'approvisionnement le plus rapide s'effectue en huit mois à compter du jour où le libraire adresse sa liste de commande au jour où il reçoit les livres. On comprend facilement que ces livres ne serviront pas les usagers de la bibliothèque étant donné qu'ils seront déjà à la fin de l'année académique. La bibliothèque ne parviendra jamais à faire face à la demande des étudiants qui ne disposent que d'elle comme centre où ils peuvent se procurer un livre. Cette situation est d'autant plus grave, que d'une part les bonnes librairies sont rares à Lubumbashi et qu'il n'y a même pas un service de livres d'occasion et que, d'autre part, les étudiants sont trop pauvres - malgré la bourse d'études - pour prendre en charge l'achat des manuels de base indispensables au déroulement de leurs études. La bibliothèque ne joue plus ici son rôle qui lui est dévolu : aider le lecteur à trouver les ouvrages qu'il désire au moment où il le désire.

Les libraires attribuent cette lenteur à la réglementation des importations et au moyen de transport.

2.2.1.2.3.2. LE MOYEN DE TRANSPORT

Les libraires font venir leur marchandise par voie maritime vu les taux élevés qu'occasionne le transport par voie aérienne. Cela ne dure que trois à six semaines. Ensuite vient le transport routier ou ferroviaire dans le cas où l'on approvisionne l'intérieur du pays. C'est le cas du campus de Lubumbashi situé à l'extrémité sud-est du pays. Tout cela s'appuie sur la circulaire 139 point IV de la Banque du Zaïre du 13 janvier 1972 régissant le transport maritime des marchandises importées ou exportées. En effet, la circulaire stipule : [" les marchandises importées en République du Zaïre au départ des ports allemands, belges, hollandais et scandinaves ou exportées de la République du Zaïre à destination de ces ports, doivent dorénavant être transportées par les navires des armements affiliés à la conférence maritime Associated Central West Africa Lines , à laquelle participe la Compagnie maritime du Zaïre. Les banques agréées ne sont plus autorisées à régler en monnaies étrangères le coût des transports maritimes, qui, n'ayant pas respecté ces dispositions réglementaires, ne bénéficient pas du rabais immédiat, figurant en facture"] (19).

(19) Banque du Zaïre. - Extrait du rapport mensuel, Kinshasa, Janvier 1972.
- p. 126

2.2.1.2.3.3. LES EDITEURS FACE A LA REGLEMENTATION D'IMPORTATION DES LIVRES AU ZAIRE

La circulaire du 13 janvier 1972, point II interdit toute importation dont le coût ne serait pas inférieur à 3 % par rapport au prix minimum d'une marchandise en 1971. "A partir du 1er mars 1972, les prix maxima admis par la Banque pour les marchandises importées devront être inférieurs à 3 % au moins des prix les plus bas pratiqués en 1971. Les prix qui ne répondraient pas à cette condition feront l'objet d'un avis de refus à établir par les correspondants de la société générale de surveillance" (20).

La conséquence de cette réglementation est que les éditeurs qui accordaient déjà aux libraires une remise assez importante ne peuvent s'incliner devant cette réglementation. Primo, parce qu'ils sont étrangers et ne vivent pas dans le pays qui a promulgué cette loi et, par conséquent, ne sont pas tenus de s'y soumettre. Secundo, parce qu'ils ne peuvent conclure avec les libraires du Zaïre un marché qu'ils ne concluent pas avec les libraires des autres pays.

2.2.1.2.3.4. . L'UNESCO ET LA REGLEMENTATION DU 13 JANVIER 1972

La réglementation de la Banque du Zaïre va à l'encontre des accords relatifs aux droits de douane pour tout ce qui concerne les imprimés à caractère éducatif, scientifique ou culturel. En effet, le marché zaïrois du livre bénéficie de l'accord international adopté en 1958 suite à la conférence générale de l'Unesco, dont le but était de surmonter les obstacles à la diffusion des idées : "L'accord prévoit des facilités substantielles pour l'importation des objets auxquels il s'applique, aux livres, publications et documents, oeuvres d'art et objets de collection de caractère éducatif, matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel" (21) Le Zaïre, en tant que pays contractant, s'engageait à ne pas appliquer le droit de douane pour les librairies et se conformait au texte de cet accord : " Les Etats contactant renoncent également aux taxes à l'importation autres que les droits de douane... Ils ne peuvent percevoir sur les objets importés que : impositions, telles que les taxes sur la vente, dans la mesure où elles n'excèdent pas celles qui frappent les produits nationaux similaires ; - les redevances, telles que les taxes de manutention, dans la mesure où elles ne dépassent pas le coût approximatif des services rendus" (22)

(20) Banque du Zaïre.....op. cit. - p. 125

(21) Unesco. - Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culture ; avantages et modalités d'application. - 2e éd. - Paris, 1958. - p. 30

(22) Unesco. - Accord..... op. cit. - p. 30

2.2.1.2.3.5. LES DONN ET ECHANGES DES PUBLICATIONS

Nous venons de voir comment l'achat des livres à l'étranger pose un très gros problème pour des raisons administratives et financières. Par contre les dons et échanges revêtent une importance considérable pour la bibliothèque. En effet, outre les institutions déjà citées, la plupart des dons viennent des organisations internationales telles que l'UNESCO, la Banque Mondiale, le Fonds Européen de développement (F.E.D.), l'Association Internationale pour le développement (A.I.D.), The world population council, le Musée royal de l'Afrique Centrale de Tervuren, la Bibliothèque Nationale de Paris, l'Association des Universités partiellement ou entièrement en langue française (A.U.P.E.L.F.), l'Association des universités africaines (A.U.A.), des gouvernements des pays amis tels que : la France, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Roumanie, la Chine populaire, la République Fédérale d'Allemagne, la Corée du Nord, les Etats-Unis d'Amérique, le Rwanda ainsi que les centres nationaux de recherche tels que le C.R.I.A.C., l'ex O.N.R.D., l'ex I.R.S.A.C., la Banque du Zaïre etc..... A ceux-là s'ajoutent les centres culturels français, américains et Belges installés à Lubumbashi.

En ce qui concerne les échanges, c'est grâce à la publication de la "Revue de l'Université Nationale du Zaïre, campus de Lubumbashi, série A : Lettres et série B : sciences" que la bibliothèque a pu étendre son réseau d'échange avec les sociétés savantes à travers le monde. Le fait que nos étudiants et la plupart des enseignants ne connaissent en général ni l'Allemand, ni l'Italien, ni l'Espagnol, ni le Néerlandais, la bibliothèque, comme pour l'achat des livres, recherche en priorité les partenaires d'échange parmi les bibliothèques et organismes pouvant offrir des ouvrages en langue française ou en langue anglaise.

2.2.2. LA GESTION FINANCIERE

Les fonds de la bibliothèque proviennent exclusivement de l'Etat Zaïrois à travers le budget de fonctionnement du campus. Le comité directeur du campus, composé du Vice-Recteur et de deux secrétaires généraux, est le seul ordonnateur du budget. La bibliothèque centrale ne disposait que de 75 Zaïres mensuels pour l'année académique 1974-1975 soit une équivalence de 750 FF avant la dévaluation du Zaïre * En ce qui concerne les fonds d'équipement, la Présidence de la République du Zaïre et l'A. I. D. ont mis respectivement à la disposition du Campus pour l'achèvement de la construction de la bibliothèque un montant de 150 000 Zaïres et de 200 000 Zaïres.

Les fonds mis à la disposition de la bibliothèque centrale sont gérés par le bibliothécaire en chef mais il existe une certaine interférence au sein des services du campus. C'est ainsi que les factures de la bibliothèque centrale sont expédiées pour justification à la division de la comptabilité et budget.

* 1 Zaïre = 1 D. T. S.



Etant donné l'incertitude de l'attribution du budget à la bibliothèque, due à sa fluctuation régulière, il s'avère difficile au bibliothécaire en chef d'élaborer un programme à long terme, ventilé par services. Quand il essaie de soumettre son budget-programme, le chef de division de la comptabilité et budget lui réplique qu'il y a restriction budgétaire.

Exemple : En 1973, un crédit théorique de 12 800 Zaïres fut attribué à la bibliothèque centrale pour l'achat des livres. En réalité, les achats de ce type n'ont pas dépassé 500 Zaïres toujours effectués localement lors de ventes à prix réduit (23)

2.2.3. SERVICE PUBLIC ET RELATION AVEC LES AUTRES BIBLIOTHEQUES

Au sein de la bibliothèque centrale fonctionnent deux types de services : un service de prêt et un service de référence appelé aussi service d'orientation des usagers. Ces deux services sont considérés dans la plupart des bibliothèques comme très importants car ils constituent un pivot et un reflet de la bibliothèque. En ce qui concerne la bibliothèque centrale, l'emplacement de la bibliothèque, la forme du bâtiment et l'exiguïté de la salle de lecture n'attirent pas un grand nombre de lecteurs. Selon les estimations, sur un nombre de 4 200 étudiants et 330 enseignants que comptait le campus de Lubumbashi au cours de l'année 1973-1974 (24), un tiers seulement fréquentait la bibliothèque.

Comme nous l'avons montré sur le schéma, la bibliothèque centrale est de type traditionnel. Elle comporte deux magasins interdits au public et une salle de lecture où se trouvent exposés en libre-accès les titres des périodiques nouvellement arrivés à la bibliothèque, une section d'ouvrages de référence au nombre de 760 (25), un service central de prêt pour la consultation sur place et pour le prêt à domicile.

2.2.3.1. SERVICE DE PRET

Les principales opérations du service de prêt et de référence sont : identifications des emprunteurs, prêter les ouvrages (les périodiques étant exclus du prêt à domicile), aider les étudiants à choisir les livres et l'entretien du magasin de livres.

(23) Etévenaux (J.). - Rapport d'activité pour l'année académique 1973-1974. - Lubumbashi, 1974. - p. 11

(24) L'U.NA.ZA. en marche. in : Zaïre : hebdomadaire de l'Afrique Centrale, n° 287, Février 1974, p. 36

(25) Etévenaux (J.). - Rapport d'activité pour l'année académique 1972-1973, Lubumbashi, 1973. - p. 3

Etant donné que le lecteur n'a pas accès aux rayons, il choisit ses ouvrages d'après deux catalogues : l'ancien catalogue, où les livres sont enregistrés par format et ordre d'arrivée et le nouveau catalogue, où les livres sont classés systématiquement au Dewey. Il doit passer par trois formalités de prêt avant d'obtenir le livre désiré.

1° / Il remplit un bulletin de demande pour chacun des titres qu'il désire emprunter. Ce bulletin consiste en un imprimé sur lequel l'emprunteur indique l'auteur, le titre, la cote du livre, son nom et adresse ;

2° / Il présente ce bulletin au bureau de prêt qui l'achemine vers le magasin ;

3° / Un magasinier prend le livre, l'envoie accompagné du bulletin au bureau de prêt. Si le livre ne se trouve pas en magasin, il le note sur le bulletin qu'il retourne au bureau de prêt. Dans ce cas, on vérifie le fichier des prêts pour voir si le livre est effectivement sorti et quand il doit être rendu et en informe l'intéressé qu'on invite à revenir le chercher le jour de sa restitution.

Ce système paraît simple mais s'avère très lent et des embouteillages se produisent au bureau de prêt pendant que le préposé au prêt vérifie les ouvrages rendus. D'autre part, ces différentes formalités découragent certains étudiants non initiés à l'utilisation de la bibliothèque. La durée du prêt est limitée à deux semaines mais peut être renouvelée pour les livres qui ne sont pas très demandés. Le dépistage des entrées tardives ou la non restitution des ouvrages se fait par inspection méthodique et régulière des registres de prêts et le cas échéant, le chef de section envoie un rappel aux emprunteurs en défaut. Les étudiants font généralement preuve de bonne volonté dans ce domaine et rendent leurs livres à temps. Les enseignants, en revanche, gardent toute l'année certains livres malgré de fréquents rappels. Le refus de rendre les ouvrages empruntés pouvant gêner le travail d'autres personnes, la bibliothèque, avec l'accord des autorités académiques du campus, inflige une sanction très sévère aux emprunteurs récalcitrants. Une liste des intéressés est transmise au service de traitements soit pour bloquer leur salaire (cas des fonctionnaires) ou leur bourse d'études (cas des étudiants) soit pour retenir le montant correspondant au prix du livre augmenté du prix de port. Ces mesures extrêmes sont destinées à empêcher certaines négligences des usagers.

2.2.3.2. RELATION AVEC LES AUTRES BIBLIOTHEQUES

La bibliothèque connaît une activité inférieure dans ce domaine. Le manque du personnel et de moyens matériels (fonds et machines de reproduction) fait qu'elle ne dispose pas d'un service de prêt inter-bibliothèque qui s'avère pourtant indispensable pour l'utilisation de l'ensemble des bibliothèques éparpillées dans les bâtiments universitaires du campus. Ce service est important en raison de ses ressources limitées. Il est souhaitable d'ores et déjà, d'établir un catalogue collectif au niveau du campus et de toutes les bibliothèques universitaires du pays.

Nous pouvons conclure ce chapitre en disant tout simplement que les bibliothécaires qui aident les lecteurs doivent aimer ce métier. La compétence est très exigée pour pouvoir répondre aux questions des lecteurs qui peuvent être simples ou complexes. Exemple : la documentation complète sur un sujet. Enfin une assistance polie et serviable attirera plus les lecteurs à la lecture que toute autre chose.

CHAPITRE III

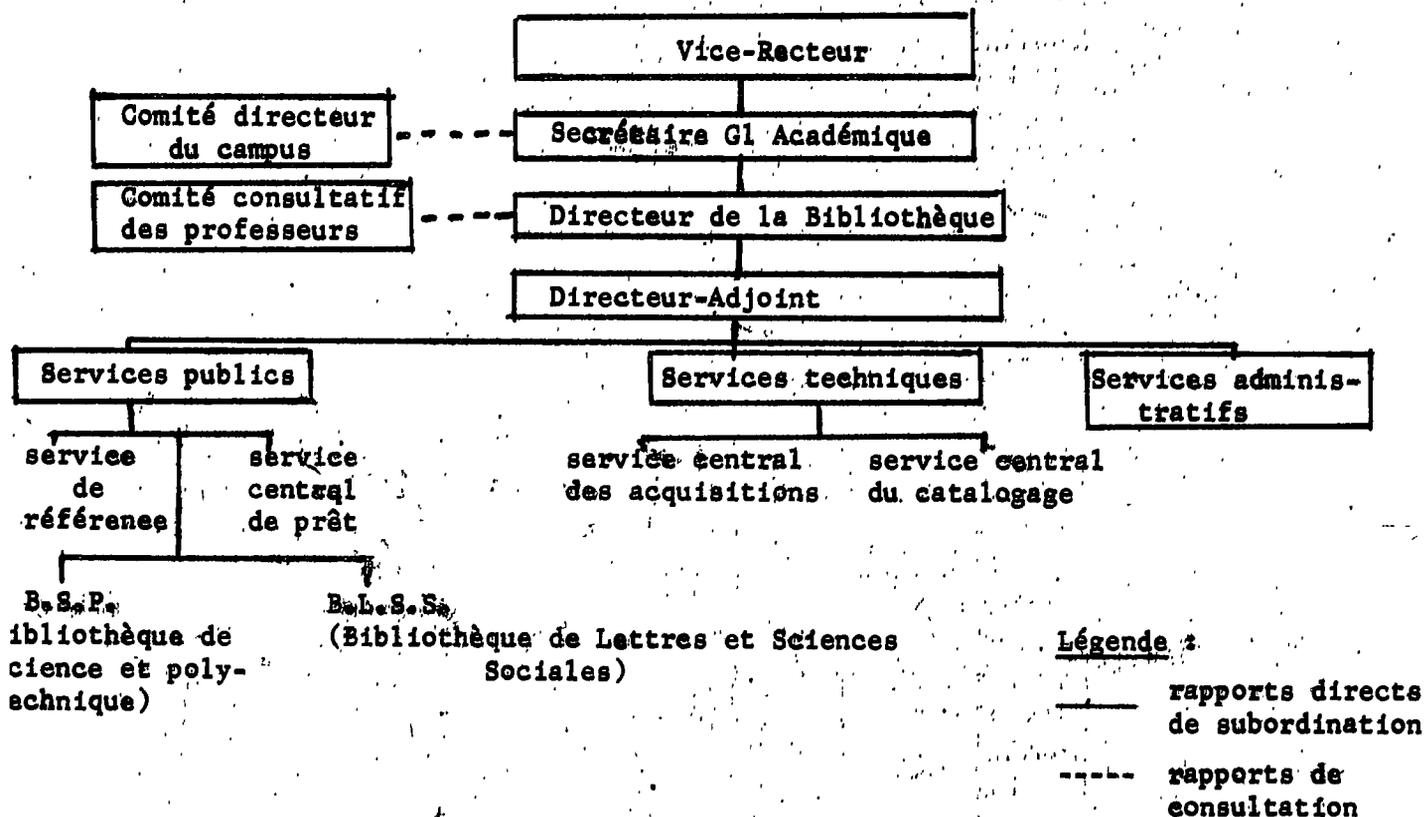
PERSPECTIVES D'AVENIR

Le diagnostic qui précède a suggéré les lacunes profondes que présente la bibliothèque centrale du campus universitaire de Lubumbashi en regard des fonctions qui lui étaient confiées : être au service de l'enseignement et de la recherche.

Si l'on tente d'explorer l'avenir, il convient de proposer, en dépit des écueils inévitables, une stratégie nouvelle qui permettrait une collaboration efficace entre le bibliothécaire et les autorités académiques d'une part, et entre le bibliothécaire et les autorités politiques d'autre part. Le réalisme fait que notre propos se bornera aux activités principales d'une bibliothèque universitaire : administration, services publics et techniques et des activités secondaires qu'elle peut jouer vis à vis de la société dans le cadre de l'intégration de l'Université dans la société Zairoise. Les propositions seraient applicables dès la première année de fonctionnement de la nouvelle bibliothèque centrale en cours de construction sur le campus universitaire.

3.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

3/1.1. ORGANIGRAMME DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE



Comme le montre l'organigramme ci-dessus, la structure de la bibliothèque serait centralisée et la bibliothèque serait divisée en trois grands services : les services publics, les services techniques et les services administratifs.

Les services publics, subdivisés en section de référence et en section centrale de prêt, grouperaient les bibliothèques actuelles de sciences sociales et Lettres et seraient installés au premier étage de la bibliothèque. Le deuxième étage serait réservé aux bibliothèques actuelles de sciences et polytechniques. Les services techniques grouperaient toutes les opérations relatives aux acquisitions et au catalogage des ouvrages de toutes les sections de la bibliothèque.

La répartition géographique de la Faculté de Médecine Vétérinaire ferait que la bibliothèque de médecine vétérinaire serait détachée de la bibliothèque principale. Cette bibliothèque occuperait les bâtiments actuels de la bibliothèque centrale. Les bibliothèques de centres de recherche s'installeraient dans les bâtiments actuels de la bibliothèque de la Faculté des Lettres étant donné que ces centres restent rattachés à cette Faculté,

Les avantages de ce système sont multiples. En effet, la concentration de toutes ces bibliothèques dans un même bâtiment répondrait mieux aux besoins des usagers et de l'administration. Au niveau des usagers d'abord : la concentration en un lieu unique des collections et de services de la bibliothèque paraît commode et fonctionnel car les usagers auront un accès direct à l'ensemble des fonds de la bibliothèque et non plus à une partie de fonds éparpillé dans les bâtiments de Facultés qui n'avaient pas été construits à cet effet. Ensuite, les usagers pourraient bénéficier de l'assistance de bibliothécaires et disposer des catalogues et de documents bibliographiques centralisés et regroupés. Enfin, grâce à de grandes salles de lecture, les usagers auraient de meilleurs moyens d'étude et de recherche. Au niveau de l'administration ensuite, l'unité de direction, d'administration, de services et de local permettrait un service plus efficace et plus économique que ne le permet la structure actuelle. En effet, la centralisation des opérations relatives aux commandes, à l'enregistrement et aux catalogues s'avérerait rationnelle étant donné l'insuffisance de moyens matériels mis à la disposition de la bibliothèque. Il s'agit de crédit et de personnel qualifié. La centralisation des achats éliminerait le double emploi et permettrait au responsable de la bibliothèque d'élaborer une politique d'achat cohérente surtout en matière de charges fixes, c'est-à-dire celles qui reviennent à chaque exercice concernant les abonnements aux périodiques et publications à suite (annuaires, revues annuelles), les suites (encyclopédies et certains ouvrages de science d'érudition paraissant plusieurs années) ; les frais divers : de reliure, de fiches de catalogues et surtout des cotisations à certaines organisations principalement pour en recevoir les publications, etc.....

3.1.2. LE PERSONNEL

Le problème du personnel des bibliothèques se pose avec acuité. En effet, puisque la vie de la bibliothèque universitaire ne dépend essentiellement que des hommes qui y travaillent, les objectifs et la politique du

personnel devraient être clairement définis par les autorités nationales et l'université car ce phénomène se retrouve aussi bien dans les campus et instituts supérieurs du pays que dans les organes nationaux chargés d'assurer le développement culturel, à savoir, la division des bibliothèques et archives nationales rattachée au département de la culture et des arts. C'est dire, en d'autres termes, combien l'Université Nationale du Zaïre et les pouvoirs publics sont en mesure, séparément et conjointement, d'établir des normes et de créer des conditions de travail propres à encourager des étudiants à embrasser la profession de bibliothécaire.

La bibliothèque universitaire de Lubumbashi comprend actuellement trois bibliothécaires professionnels, tous de la coopération technique étrangère. Au ceux-là, viendront s'ajouter, dès la rentrée prochaine, deux bibliothécaires nationaux. Cet effectif reste insuffisant. Il faudrait un minimum de cinq bibliothécaires nationaux, un bibliothécaire en chef, un bibliothécaire en chef-adjoint et trois autres à la tête de chacune des sections. Il est donc souhaitable d'envoyer trois candidats en formation et l'organigramme proposé entrerait en vigueur dès que ces candidats auront terminé leurs études. Ainsi, la bibliothèque pourrait ouvrir ses portes au public de la sous-région de Lubumbashi et tenter de briser l'écart entre le milieu universitaire et le reste de la société. La bibliothèque deviendrait, dès lors, une voie d'accès progressif à la culture à toute la couche de la population quel que soit l'âge ou la formation antérieure.

Au niveau du personnel d'exécution, il convient que le directeur de la bibliothèque soit habilité à choisir les membres du personnel selon des règles bien déterminées énonçant les conditions minimales à remplir par les candidats. Nous pensons que six ans post-primaires seraient un minimum exigible. Cette sélection judicieuse du personnel est indispensable au bon fonctionnement de la bibliothèque tout comme à l'enseignement et à la recherche.

3.1.3. LE ROLE DE L'ETAT DANS LA PROMOTION DU METIER DE BIBLIOTHECAIRE

Nous venons de voir comment les pouvoirs publics peuvent jouer un grand rôle dans la formation du personnel des bibliothèques. Outre cette mission, l'Etat a un autre rôle à jouer étant donné qu'il intervient directement dans la gestion interne de l'université. En effet, tout comme pour la création de l'Université, l'Etat est le seul organe qui peut, par ordonnance et décret, créer et promouvoir le développement et l'utilisation de la bibliothèque. En ce qui concerne la promotion du métier de bibliothécaire, trois moyens peuvent entrer en vigueur : primo, la reconnaissance des qualifications professionnelles et académiques de bibliothécaires en leur assimilant aux cadres de niveau élevé de la fonction publique ; secundo, en conférant aux bibliothécaires une situation comportant des échelons et des traitements comparables à ceux de corps enseignant ; tertio, en autorisant et favorisant la création et le fonctionnement d'une association de bibliothécaires, documentalistes et archivistes et tous ceux qui sont chargés d'assurer le développement de la culture.

3. 2. LE CATALOGAGE ET CLASSIFICATION

Une des recommandations issues de la conférence qui avait groupé tous les délégués des campus et instituts supérieurs de l'U. NA. ZA. les 4, 5 et 6 décembre 1973 à Kinshasa sous les auspices de la Direction de la Recherche et des Publications Scientifiques du Rectorat fut l'uniformisation du système de classification : l'utilisation de toutes les bibliothèques de l'U. NA. ZA. de la classification décimale de Dewey. L'avantage de cette classification est la présentation méthodique des ouvrages et matériels de bibliothèque par sujets ou groupes de sujets, de façon à conduire l'utilisateur directement aux rayons où se trouvent ces livres et ces matériels. La bibliothèque aura intérêt à suivre les progrès de la bibliothéconomie et devra appliquer scrupuleusement les normes de "l'International Standard Bibliographic Description" cela dans le cadre du contrôle bibliographique universel et en prévision de la coopération internationale entre bibliothèques.

3.2.1. LA SELECTION DES OUVRAGES ET ECHANGES DE PUBLICATIONS

Le choix des matériels de la bibliothèque exige une coopération étroite entre les bibliothécaires; le corps enseignant et, jusqu'à un certain point les étudiants et autres usagers de la bibliothèque en tenant compte toujours des objectifs de l'enseignement et de la recherche. Les usagers de la bibliothèque pourront signaler les lacunes et plus ils seront nombreux, plus nombreuses et plus importantes seront leurs suggestions. Les bibliothécaires ont un très grand rôle à jouer dans le choix des ouvrages de référence étant donné leur connaissance bibliographique. La bibliothèque pourra disposer une collection de bibliographies de base tant générales que spécialisées et de recueils bibliographiques divers. Cela dépendra des moyens matériels dont disposera la bibliothèque.

Analysant la situation actuelle, nous avons constaté que les restrictions budgétaires de notre pays obligent la bibliothèque à se limiter au strict minimum ou à se contenter de dons et échanges. La nouvelle bibliothèque aura intérêt à renforcer les échanges internationaux. Les échanges constitueront un moyen important d'acquisition des publications en ce qui concerne les publications officielles et scientifiques.

3.2.2. ACTIVITES ET SERVICES INTERNATIONAUX

La nouvelle bibliothèque devra avoir la possibilité de participer à une grande variété d'activités et de services coopératifs internationaux : dons, échanges d'ouvrages, de services de traduction, de reproduction, de bibliographies nationales, de programmes de formation professionnelle, de conférences internationales, de centres de documentation et de prêt interbibliothèques. La bibliothèque aura tout intérêt à rester en contact avec l'oeuvre des organisations telles que l'U. N. E. S. C. O., la F. I. A. B. (Fédération internationale des associations de bibliothécaires), la F. I. D. (Fédération internationale de documentation), l'A. I. D. B. A. (Association internationale pour le développement des bibliothèques en Afrique), etc....

CONCLUSION

Au début de cette étude, nous nous étions assignés deux objectifs principaux :

1° / Faire un diagnostic de la situation actuelle de la bibliothèque centrale de Lubumbashi en vue de déterminer les raisons de son faible niveau de développement ;

2° / suggérer quelques solutions pouvant améliorer cette situation.

Nous pouvons conclure en disant que l'avenir des bibliothèques du Zaïre et singulièrement celui de la bibliothèque universitaire de Lubumbashi ne se présente pas sous le meilleur jour. L'absence d'une planification et de coordination des activités scientifiques et culturelles fait que la bibliothèque souffre de plusieurs improvisations tant au niveau structurel que fonctionnel. La carence presque totale de crédits freine depuis plusieurs années l'acquisition des ouvrages et périodiques et ne permet pas aux étudiants, enseignants et chercheurs de se tenir au courant des activités scientifiques de leurs spécialités respectives. Le manque de personnel qualifié et l'imprécision du statut expliquent la place insuffisamment prépondérante de la bibliothèque au sein de l'université.

Si ces obstacles sont résolus, la bibliothèque pourra participer d'une part, à la sauvegarde du patrimoine national à côté des autres organismes nationaux et, d'autre part, à renforcer la coopération avec les institutions documentaires du pays et des autres pays d'Afrique et du monde.

Nos autorités politiques sont conscientes qu'en approfondissant notre culture, le peuple zaïrois pourra mieux apprécier la culture étrangère. Le Président Mobutu Sese Seko, ne disait-il pas que " Tout peuple qui méprise la culture étrangère fait part de l'ignorance de sa propre culture" ?

Notre souhait est que cette modeste contribution à l'étude de la bibliothèque universitaire de Lubumbashi puisse susciter les pouvoirs publics à comprendre toutes ces nécessités.

BIBLIOGRAPHIE

- CORNEVIN (R.). - Bref historique de l'enseignement supérieur en Afrique.
In : Cahiers de l'A. U. P. E. L. F., n° 1, mai 1965. - p. 145
- DADZIE (E. W.) et STRICKLAND (J. T.). - Répertoire des Archives, bibliothèques et écoles de bibliothéconomie d'Afrique. - Paris : Unesco, 1965. - p. 112
- DEPASSE (C.). - Les Bibliothèques publiques au Congo
In : "Congo, librairies in the democratic republic of" cité par Vranckx (R. L.). In : Encyclopedia of library and information science, vol. 5, 1971. - 682 p.
- DIX (W. S.). - Of the arrangement of books : college and research libraries, vol. 25, mars 1964. - 87 p.
- EKWA BIS ISAL. - Le Point de la réforme universitaire. Propos en marge d'un colloque. In : Zaïre Afrique, n° 77, Août-Sept. 1973. - 406 p.
- ETEVENAUX (J.). - Rapport d'activité pour l'année académique 1972-1973. - Lubumbashi, 1973. - 20 p.
- ETEVENAUX (J.). - Rapport d'activité pour l'année académique 1973-1974. - Lubumbashi, 1974. - 13 p.
- ETEVENAUX (J.). - Rapport d'activité pour l'année académique 1974-1975. - Lubumbashi, 1975. - 20 p.
- GELFAND (M. A.). - Les Bibliothèques Universitaires des pays en voie de développement. - Paris : Unesco, 1968. - 178 p.
- Mc COLVIN (L. R.). - British libraries. - 2^e éd. - London, 1948. - 37 p.
- MPTINDA (M.). - Innovation pédagogique au Zaïre. In : Cahiers de l'A. U. P. E. L. F., n° 5, 1973. - 261 p.
- SULLIVAN (L. H.). - Kindergarten chats and other writings. - New-York, 1947. - 208 p.
- UNESCO. - Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel : avantage et modalités d'application. - 2^e éd. - Paris, 1968. - 30 p.
- UNESCO. - Stage d'étude régional sur le développement des bibliothèques en Asie du Sud : résumé du rapport : In : Bull. Unesco, vol. 15, n° 2, mars-avril 1961. - 83 p.

- VIANDA-KIOTO (L.). - Les supports de l'action culturelle. In : La Politique culturelle au Zaïre. - Paris : Unesco, 1975. - 123 p.
- VRANCX (R. L.). - Historique de la bibliothèque centrale de Lubumbashi pour la période 1956-1967. - 18 p. - multigr.
- VRANCX (R. L.). - Nouvelles brèves de la bibliothèque de l'Université officielle du Congo à Lubumbashi. In : S. C. A. U. L. News-Letter, n° 5, 1968. - 209 p.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I - Remerciements	
II - Liste des abréviations utilisées	
0 - <u>INTRODUCTION</u>	1
0.1. <u>Nature du problème et choix du sujet</u>	1
0.1.1. Nature du problème.....	1
0.1.2. Choix du sujet	1
0.2. <u>Méthode et plan de l'étude</u>	2
 <u>CHAPITRE I - APERCU HISTORIQUE DES BIBLIOTHEQUES AU ZAIRE ET PLUS PARTICULIEREMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU CAMPUS UNIVERSITAIRE DE LUBUMBASHI</u>	 3
1.1. <u>Les Bibliothèques au Zaïre</u>	3
1.2. <u>L'Enseignement Supérieur au Zaïre et création des bibliothèques universitaires</u>	4
1.2.1. Sur le plan administratif.....	5
1.2.2. Sur le plan pédagogique	5
1.2.3. Au niveau des bibliothèques universitaires.....	5
1.3. <u>La Bibliothèque centrale du campus universitaire de Lubumbashi</u>	6
1.3.1. <u>Difficultés d'ordre technique</u>	7
1.3.1.1. Les locaux.....	7
1.3.1.2. Les acquisitions.....	7
1.3.1.3. Le catalogage et classification.....	8
1.3.2. <u>Difficultés d'ordre administratif</u>	9
1.3.2.1. Le Morcellement de la bibliothèque centrale....	9
1.3.2.2. Le personnel de la bibliothèque centrale.....	10
 <u>CHAPITRE II - STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT</u>	 11
2.1. <u>Structure administrative</u>	11
2.1.1. L'Organigramme du Campus de Lubumbashi au sein de l'Université Nationale du Zaïre.....	12

2.1.2.	La Division des bibliothèques comme organe de l'Université	13
2.1.3.	Le personnel	14
2.2.	<u>Fonctionnement de la bibliothèque centrale.</u> .	15
2.2.1.	<u>Services techniques</u>	15
2.2.1.1.	Présentation des bâtiments.....	15
2.2.1.2.	Acquisitions : principes et modalités.....	15
2.2.1.2.1.	Problèmes linguistiques.....	18
2.2.1.2.2.	Les Rapports entre bibliothécaires et libraires.....	18
2.2.1.2.3.	La lenteur d'approvisionnement.....	19
2.2.1.2.3.1.	Les Formalités administratives.....	19
2.2.1.2.3.2.	Le moyen de transport.....	20
2.2.1.2.3.3.	Les Editeurs face à la réglementation ... d'importation des livres au Zaïre.....	21
2.2.1.2.3.4.	L'Unesco et la réglementation du 13 janvier 1972.....	21
2.2.1.2.3.5.	Les dons et échanges des publications.....	22
2.2.2.	<u>La gestion financière.</u>	22
2.2.3.	<u>Service public et relation avec les autres bibliothèques.</u>	23
2.2.3.1.	Service de prêt.....	23
2.2.3.2.	Relation avec les autres bibliothèques.....	24
 <u>CHAPITRE III - PERSPECTIVES D'AVENIR.</u>		26
3.1.	<u>Structure administrative</u>	26
3.1.1.	Organigramme de la bibliothèque universitaire	26
3.1.2.	Le Personnel.....	27
3.1.3.	Le Rôle de l'Etat dans la promotion du métier de bibliothécaire.....	28
3.2.	<u>Le catalogage et classification.</u>	29
3.2.1.	La sélection des ouvrages et échanges de... publications.....	29
3.2.2.	<u>Activités et services internationaux</u>	29

CONCLUSION..... 30

BIBLIOGRAPHIE..... 31

TABLE DES MATIERES..... 33

